



ACIDE CHLORHYDRIQUE 32/34%

Propriétés :

L'Acide chlorhydrique 32% permet de décaper et de détartrer les métaux. En utilisation diluée, il nettoie facilement les laitances de ciment, les remontées calcaires, le tartre ainsi que les traces de rouille sur le carrelage, la terre cuite et la céramique. L'acide chlorhydrique 32% peut également être employé pour décaper et rénover les pierres extérieures (sauf pierres calcaires) ainsi que les cuivres oxydés. Il détartré et débouche les canalisations et WC non reliés à une fosse septique. Enfin, il peut aussi être utilisé pour rectifier le pH trop élevé des eaux de piscine.

Caractéristiques :

• Aspect	Liquide
• Couleur	Incolore à légèrement jaune
• Odeur	Caractéristique
• pH (20°C)	Acide fort,
• Densité relative (20°C)	1,113 +/- 0,010
• Concentration massique HCl	> 220 g/kg

Mode d'emploi :

Pour décaper et rénover les métaux, les pierres extérieures (sauf pierres calcaires), nettoyer les traces de rouille, remontées calcaires, laitances de ciment, etc. sur carrelage, terres cuites, céramiques : diluer 1 volume d'acide chlorhydrique 32% dans 4 volumes d'eau. Appliquer, laisser agir 5 minutes puis rincer à l'eau. Renouveler l'opération si nécessaire. Pour déboucher et détartrer les canalisations et WC : utiliser pur, laisser agir pendant au moins 30 minutes avant de rincer. Ne jamais verser sur de la soude caustique, de la lessive de soude, ni sur de la javel. Interdit pour les fosses septiques. Pour abaisser le pH de l'eau des piscines : verser dans les skimmers 100 ml d'acide chlorhydrique 32% par tranche de 10 m³ d'eau pour diminuer de 0,1 unité le pH de votre eau (dosage donné à titre indicatif qui ne se substitue en aucun cas à un dosage de l'eau, chaque eau de piscine ayant ses propres caractéristiques influant sur le dosage). Cette opération est à réaliser en l'absence de baigneurs.

Dans tous les cas, faire un essai préalable pour vérifier la compatibilité avec le support.

Ne pas utiliser sur un support en marbre.

Précautions d'emploi / Informations réglementaires :

Produit dangereux selon le règlement 1272/2008/CE. Tenir hors de portée des enfants. Respecter scrupuleusement les précautions d'emploi et les conseils de prudence, et lire les mentions de danger indiquées sur l'étiquette et/ou la Fiche de Données de Sécurité du produit.